

REFERENTIEL METIER
MEDECINE BUCCO-DENTAIRE (MBD)*¹

1. Définition de la spécialité

En Odontologie, la Médecine Bucco-Dentaire (MBD) est une spécialité médicale de 2^{ème} ou 3^{ème} recours. Elle a pour objectif la réhabilitation orale fonctionnelle dans des conditions techniques et humaines adaptées à la condition médicale et psychosociale du patient qui n'est pas pris en charge par la pratique généraliste. Elle s'appuie sur des pratiques diagnostiques, préventives, et/ou thérapeutiques pluridisciplinaires spécifiques et n'est définissable ni par la prise en charge d'une typologie d'individu ou de population, ni par la réalisation d'une liste d'actes donnés.

Le spécialiste en MBD œuvre dans le cadre du schéma de la santé défini par la classification internationale des fonctionnements de l'individu (CIF, OMS)². Il réunit les moyens techniques et humains nécessaires pour réaliser ou participer à la réhabilitation orale fonctionnelle adaptée aux besoins spécifiques du patient. Le spécialiste en MBD peut exercer en milieu libéral, en établissement de santé public ou privé sous réserve que les moyens techniques et humains réunis sur le site d'exercice du spécialiste permettent de répondre sans perte de chance aux besoins en santé orale du patient qui lui est référé.

Le référentiel en MBD décrit les compétences nécessaires aux spécialistes pour prendre en charge ou participer à la prise en charge des patients pour lesquels des raisons, cognitives, psychiques, sensorielles, physiques, médicales, sociales, et/ou environnementales constituent un obstacle aux soins et/ou à la prévention bucco-dentaire dans le cadre de la pratique généraliste. Ainsi, la spécialité en MBD permet d'inclure le patient dans le système de santé en assurant la continuité et la qualité des soins dentaires pour les patients de tout âge, qui lui sont référés par les chirurgiens-dentistes généralistes ou spécialistes, les médecins ou les disciplines paramédicales.

2. Référentiel des activités et des compétences du spécialiste en MBD

2.1. PREREQUIS :

- Le spécialiste en MBD doit parfaitement maîtriser toutes les compétences attendues en fin de cursus de formation initiale universitaire d'un chirurgien-dentiste.
- Il doit être affilié à la Société Française de Médecine Orale Adaptée (SFMOA) ou toute autre société savante nationale ou internationale en lien avec la spécialité afin de garantir une mise à jour régulière de sa compétence par la formation continue.

¹ Du fait du projet de l'ONCD de remplacer le terme « Art Dentaire » par le terme « Médecine Bucco-Dentaire » pour définir l'exercice généraliste, le CNP de Médecine Bucco-Dentaire a opté pour le terme « Médecine Orale Adaptée » pour caractériser la présente spécialité afin de bien différencier le métier de généraliste à celui de spécialiste. Ces changements seront simultanés et concomitants au changement de nom du diplôme d'études spécialisées en Médecine Bucco-Dentaire (DES MBD).

² World Health Organization. International Classification of Functioning, Disability and Health (ICF) Geneva, Switzerland: WHO, 2001.

- Il doit satisfaire aux principales modalités d'acquisition que sont les cours et enseignements qualifiants, les congrès et enseignements spécifiques et les stages en relation avec la spécialité.

2.2. COMPETENCES

Pour être compétent, le Spécialiste en MBD doit avoir acquis toutes les compétences pour :

2.2.1. Compétence 1 : Évaluer les déficiences et incapacités des fonctions orales

2.2.1.1. Identifier le contexte médical, culturel, social et légal des patients en faisant preuve d'une attitude positive au regard de la diversité humaine.

- Rechercher les antécédents médicaux et chirurgicaux, les traitements médicaux.
- Rechercher le mode de communication et les spécificités propres au patient.
- Rechercher les comorbidités associées.
- Rechercher le contexte social, légal et environnemental du patient.
- Rechercher les spécificités individuelles dans le contexte du soin bucco-dentaire.

2.2.1.2. Identifier les obstacles et les facilitateurs à la santé orale et à l'accès aux soins

- Rechercher l'antériorité des conditions de prise en charge et des soins.
- Evaluer les capacités de coopération du patient en utilisant des outils validés.
- Etablir un lien de collaboration avec l'entourage (familial/ institutionnel) du patient.
- Connaître l'organisation du système de santé, et les particularités de chaque secteur (hospitalier privé, public, libéral) afin de pouvoir exercer dans un univers tout en restant en lien constructif avec les autres acteurs du soin.

2.2.1.3. Rechercher les éléments clés des déficiences et incapacités en santé orale qui affectent le fonctionnement de l'individu, tel qu'il est défini par la Classification Internationale des Fonctionnements, y compris dans le cadre d'un dispositif de téléconsultation ou de télé-expertise bucco-dentaire applicable dans la spécialité

- Recueillir l'attente du patient et/ou de ses aidants.
- Etablir le bilan oral détaillé et complet des besoins en soins.
- Evaluer les fonctions orales en utilisant des outils subjectifs et/ou objectifs validés.
- Evaluer la qualité de vie en relation avec la santé orale en utilisant des outils validés.
- Reconnaître les signes suspects de la malnutrition et de dénutrition, en connaître les signes et les indicateurs³.
- Evaluer la douleur en utilisant des outils adaptés aux capacités de communication du patient et/ou de ses référents.

2.2.2. Compétence 2 : Etablir le Parcours Personnalisé de Soins (PPS) du patient en MBD : Déterminer les moyens humains et techniques nécessaires à la réhabilitation orale fonctionnelle adaptées aux besoins du patient

- Proposer une offre de soins adaptée sans perte de chance afin de rétablir ou maintenir les fonctions orales de ces patients.

³Haute Autorité de Santé, Novembre 2021. Diagnostic de la dénutrition chez l'enfant, l'adulte, et la personne de 70 ans et plus.

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/202111/reco368_fiche_outil_denutrition_pa_cd_20211110_v1.pdf

- Informer le patient et ses aidants des conditions financières et temporelles que ce projet implique.
- Utiliser des méthodes de communication verbale et non verbale appropriées pour les personnes ayant des troubles de la communication qu'ils soient d'ordres physiques, cognitifs, psychiques, sensoriels, mentaux ou invalidants.
- Coordonner ou participer à la concertation pluridisciplinaire devant aboutir à une décision collégiale. La participation du spécialiste MBD peut être requise pour un projet de Plan Personnalisé de Santé (PPS)⁴ piloté par le médecin traitant ou d'une Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP).
- Mettre en œuvre les approches comportementales et pharmacologiques afin de faciliter et/ou permettre les soins oraux dans des conditions optimales de confort et de sécurité de la personne et de la qualité des soins.
- Exercer dans le cadre de plateaux techniques permettant de réaliser les soins oraux dans des conditions optimales de confort et de sécurité de la personne.
- Collaborer et communiquer avec les autres professionnels de santé impliqués dans l'approche pluridisciplinaire du patient.
- Exposer et obtenir de manière appropriée et adaptée à la personne le consentement ou une approbation pour la réhabilitation orale fonctionnelle en étant respectueux de l'autonomie et du libre arbitre du patient en associant systématiquement la personne aidante et les représentants légaux. Le cas échéant, préciser la divergence entre le projet attendu par le patient et/ou ses aidants et le projet de réhabilitation fonctionnelle ou d'abstention selon la condition du patient.

2.2.3. Compétence 3 : Mettre en œuvre les techniques de réhabilitation fonctionnelle et coordonner les interventions pluriprofessionnelles dans une démarche cohérente adaptée aux besoins du patient

- Organiser la chronologie des différentes séances de soins et réévaluer systématiquement le plan de traitement, la stratégie thérapeutique et le comportement du patient durant la durée des soins.
- Coopérer activement avec les autres professionnels de santé orale, et en particulier avec les autres spécialistes en santé orale.
- Coopérer activement avec les autres professionnels de santé et les auxiliaires médicaux
- Evaluer si les objectifs fonctionnels du projet personnalisé de réhabilitation fonctionnelle adaptée sont atteints.
- Coordonner le retour du patient dans un filière de soins généraliste dans la mesure du possible, dans la filière de premier recours, ou vers un autre spécialiste.

⁴ Haute Autorité de Santé, mars 2014. Mode d'emploi du Plan Personnalisé de Santé (pps) pour les personnes à risque de perte d'autonomie (paerpa)
https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2013-09/pps-version_web_juillet2013.pdf

2.2.4. Compétence 4 : Prévention

- Organiser un suivi post-thérapeutique différé adapté.
- Etablir un programme d'éducation à la santé orale individualisé pour chaque patient et ses aidants en intégrant l'aspect pluridisciplinaire et l'environnement psycho social dans la prise en charge de ces patients.

2.2.5. Compétence 5 : Actualiser ses compétences et pratiquer la spécialité de MBD selon les données acquises de la science

- Pratiquer les procédures d'Evaluation et d'Amélioration des pratiques professionnelles afin de les mettre en œuvre et de les développer dans la spécialité de MBD.
 - Appliquer la méthodologie pour porter des projets nécessaires à l'évaluation et à l'amélioration de ses pratiques et de son exercice.
 - Participer au développement de la spécialité en pratiquant les rapports de cas et en participant à la recherche clinique.
-